PI/CZ – 28/07/11

039603

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 08 SEP. 2011
SOUS LE N° 12748

"CEMLOC"

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social : FRESNES (94260) – ZI La Cerisaie – 5, rue de Chevilly

RCS CRETEIL 339 150 955

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE NATURE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le 28 juillet,

L'associé unique de la société CEMLOC, la Société FINANCIERE CEMLOC, société par actions simplifiée au capital de 450 000 Euros dont le siège social est à FRESNES Cedex (94262) – ZI La Cerisaie – 5, rue de Chevilly, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 533 602 991, représentée par Monsieur Guillaume LOTH DEMAY,

Après avoir rappelé qu'il a pris le contrôle, ce jour, de 100% du capital de la société CEMLOC,

Après avoir également rappelé l'opportunité dans le cadre de l'opération de prise de contrôle sus-visée, de procéder (i) à la nomination d'un nouveau Président suite à la démission de Madame Marie-Claude AUGER, (ii) à une distribution exceptionnelle de réserves au profit de la société à FINANCIERE CEMLOC et (iii) à autoriser le nantissement des actions composant le capital social de la Société,

En présence de Madame Marie-Claude AUGER, Président de la Société,

Etant précisé que le cabinet Compagnie Fiduciaire Audit, Commissaire aux comptes, convoqué, est absent et excusé.

A pris les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Distribution exceptionnelle de réserves,
- Autorisation du nantissement des actions composant le capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Marie-Claude AUGER de ses fonctions de Président de la société, avec effet à compter de ce jour, conformément aux accords ayant abouti à la cession de 100% du capital social de celle-ci.

L'Associé Unique décide en conséquence de supprimer les rémunérations versées à Madame Marie-Claude AUGER au titre de l'exercice de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide en conséquence de nommer, pour la remplacer à compter de ce jour, et pour une durée non limitée :

- **Monsieur Guillaume LOTH DEMAY**
 Né le 21 Juillet 1970 à Chêne Bougeries (Suisse)
 Demeurant à 52, rue Perronet 92200 NEUILLY

Monsieur Guillaume LOTH DEMAY accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, décide de procéder à la distribution, à titre exceptionnel, d'une somme globale de 450 000 € prélevée sur le poste "Autres Réserves".

La somme de 450 000 € est immédiatement mise en paiement.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

Agrée le nantissement des 5 000 actions de la Société devant être consenti par la société FINANCIERE CEMLOC à la banque SOCIETE GENERALE, en garantie d'un concours bancaire d'un montant en principal global de 450 000 € devant être souscrit par cette dernière, étant précisé que cet agrément emporte également agrément de ladite banque, ainsi que tout cessionnaire, en cas de réalisation forcée du nantissement portant sur les actions de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique, le Président démissionnaire, le Président nommé en séance et consigné au registre prévu par la loi.

L'Associé unique,
Pour FINANCIERE CEMLOC
Monsieur Guillaume LOTH DEMAY

Le Président démissionnaire
Madame Marie-Claude AUGER

Le Président nommé en séance
Monsieur Guillaume LOTH DEMAY[1]

Bon pour acceptation de la présidence

[1] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président ».